

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE

LA COUR DES COMPTES,**POUR L'EXERCICE 1846.**


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.					
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	Montant de LA DÉPENSE.	Total par SERVICE.
		MEMBRES DE LA COUR.				
1	1	Le Président	1	9,000 »	58,000 »	58,000 »
	2	Les Conseillers	6	42,000 »		
	5	Le Greffier	1	7,000 »		
		TOTAL.	8			
		PERSONNEL DES BUREAUX.				
	1	Allocation pour majorer le traitement du chef de division, qui sera en même temps chargé des fonctions de commis-greffier	»	500 »	500 »	
	2	Un chef de division	1	3,500 »	14,021 »	
	5	Un sous-chef tenant l'indicateur général	1	2,540 »		
	4	Deux commis d'ordre et un expéditionnaire, aux traitements de 1,350 à 975 francs	3	4,025 »		
	5	Un archiviste chargé de la statistique, du matériel et des propriétés de l'État	1	2,200 »		
	6	Un commis d'ordre	1	700 »		
	7	Un garde-scel	1	1,256 »		
	8	Un chef de division	1	3,500 »	13,515 »	71,000 »
	9	Un sous-chef	1	2,540 »		
	10	Deux contrôleurs aux traitements de 2,540 à 2,025 francs	2	4,565 »		
2	11	Un teneur de livres des fonds de l'État	1	1,575 »		
	12	Trois vérificateurs aux traitements de 1,885 à 800 fr.	3	5,535 »		
	13	Un chef de division	1	3,500 »	20,030 »	
	14	Un sous-chef	1	2,540 »		
	15	Un contrôleur des pièces de dépenses acquittées	1	2,025 »		
	16	Un vérificateur en chef	1	2,025 »		
	17	Sept vérificateurs aux traitements de 1,885 à 700 fr.	7	10,190 »		
	18	Un chef de division	1	3,500 »	13,540 »	
	19	Un sous-chef	1	2,540 »		
	20	Deux teneurs de livres	2	3,100 »		
	21	Vérificateurs et expéditionnaires	»	4,400 »		
	22	Pour rétribution de travaux extraordinaires		2,000 »	2,000 »	
	25	Huissiers, messagers, concierge et boute-feux, aux traitements de 1,272 à 852 francs		3,744 »	3,744 »	
3	»	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				
		Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.				16,000 »
4	»	PENSIONS.				
		Pensions à accorder éventuellement				1,200 »

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
58,000 »	»	58,000 »	45,386 20	(a 14,615 80	»	a) Cette augmentation est la conséquence de la loi du 15 juin 1845.	
71,000 »	»	71,000 »	71,000 »	»	»		
16,900 »	»	16,900 »	16,900 »	»	»		
1,200 »	»	1,200 »	1,200 »	»	»		
TOTAL.	fr.	147,100 »	152,486 20	14,615 80	»		

